

Régions urbaines

49,0%

de la population wallonne habite
au sein d'une région urbaine (2025)

Population des régions urbaines et de leurs composantes (agglomération et banlieue) en Wallonie au 1^{er} janvier 2025

	Commune centrale	Agglomération opérationnelle (dont la commune centrale)		Région urbaine (= agglomération opérationnelle + banlieue)	
	Population	Population	Nombre de communes	Population	Nombre de communes
Bruxelles	-	71 145	2	162 171	8
Charleroi	205 763	294 819	5	373 420	10
Liège	197 323	505 230	13	639 513	28
Mons	97 120	195 545	6	257 148	12
Namur	115 029	115 029	1	184 748	8
Tournai	68 991	68 991	1	112 555	7
Verviers	56 127	80 647	3	86 336	4
Total	740 353	1 331 406	31	1 815 891	77

Note - La région urbaine de Bruxelles s'étend sur les trois régions belges. Dans le tableau, seule la population des communes wallonnes est comptabilisée.

Sources : Statbel - Registre national, population au 1^{er} janvier 2025 ; Vanderstraeten et Van Hecke, 2019 ; Calculs : IWEPS, 2025

La Wallonie dispose de quelques villes moyennes et de pôles locaux qui desservent les populations pour leurs besoins courants. La Wallonie dispose aussi, en haut de la hiérarchie urbaine, de plus grandes villes dont la fonctionnalité urbaine s'étend sur ce que l'on appelle la région urbaine (composée de l'agglomération et de la banlieue). Grâce à une méthodologie basée sur des données statistiques, il est possible de délimiter spatialement les régions urbaines et leurs composantes (Vanderstraeten & Van Hecke, 2019).

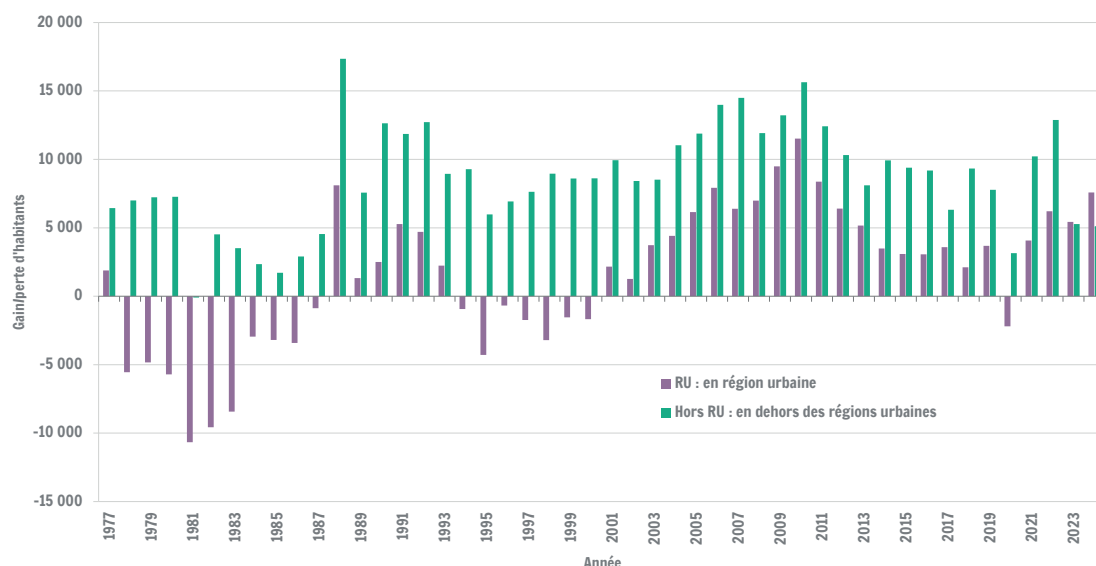
Cette méthodologie permet de définir six régions urbaines en Wallonie, que sont Liège, Charleroi, Mons, Namur, Verviers et Tournai. La région urbaine bruxelloise s'étend largement en Wallonie avec les communes d'agglomération de Waterloo et Braine-l'Alleud et 6 communes de banlieue dans le Brabant wallon.

Au 1^{er} janvier 2025, la population légale des communes wallonnes des régions urbaines s'élève à 1 815 891 personnes, soit 49,0 % des 3 704 990 habitants que compte la Wallonie. Si Charleroi est la commune la plus peuplée de Wallonie, Liège est largement la plus peuplée des agglomérations wallonnes, avec plus de 500 000 habitants. La région urbaine de Liège est la plus peuplée et englobe 28 communes.

De 2015 à 2025, les communes de régions urbaines ont gagné 36 612 habitants (+2,1 %) alors que les 185 autres communes wallonnes ont connu une augmentation de 78 634 habitants (+4,3 %). Depuis la fin des années 1970, les territoires situés hors des régions urbaines gagnent plus (ou perdent moins) d'habitants que les régions urbaines, sauf pour les deux dernières années 2023 et 2024 où la croissance absolue des régions urbaines a été plus forte.

Régions urbaines

Variation annuelle de population dans et en dehors des régions urbaines sur le territoire wallon



Sources : Statbel, population légale 1977-2025 ; Vanderstraeten et Van Hecke, 2019 ; Calculs : IWEPS, 2025

L'évolution annuelle de la population montre que les territoires hors régions urbaines connaissent une croissance plus poussée que les régions urbaines depuis au moins les années 1980. Cela implique un rééquilibrage du poids des populations au profit des territoires situés en dehors des régions urbaines (que ce soit dans des petites villes ou des territoires moins denses). Les régions urbaines ont connu des pertes de population essentiellement dans les années 1980 et à la fin des années 1990. Depuis 2001, elles ont renoué avec la croissance sauf durant l'année particulière 2020 marquée par la crise du Covid-19. En 2023 et 2024, la croissance hors des régions urbaines a été particulièrement faible et moins forte qu'au sein des régions urbaines.

Définitions et sources

La région urbaine (RU) est « l'entité spatiale élargie où sont déployées la plupart des activités de base de la communauté urbaine, c'est-à-dire : habiter, travailler, éduquer, faire des courses, participer aux activités culturelles, se divertir. Il existe entre ces activités des relations intenses créant un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté dans une large mesure vers la ville centrale traditionnelle ».

Elle est spatialement structurée en différentes zones, déterminées sur la base de plusieurs critères. De manière simplifiée, elle est composée de l'agglomération et de la banlieue. La banlieue peut être composée de communes peu densément peuplées mais qui font partie de l'aire d'attraction de l'agglomération et ses équipements.

Sources : Vanderstraeten L. et Van Hecke E., « Les régions urbaines en Belgique », Belgeo, nov 2019, mis en ligne le 08 février 2019 ; Statbel, données de population légale aux 1^{er} janvier

Pertinence et limites

L'objectif de l'indicateur est de mettre en évidence la part de la population wallonne habitant dans une des 6 grandes villes wallonnes et leur aire d'influence, notamment en matière d'emploi (+ aire d'influence de Bruxelles).

A côté de ces grandes villes, des centres urbains de plus petites tailles complètent le réseau urbain wallon, notamment dans des territoires moins denses, et offrent également de l'emploi, des biens et des services aux communes environnantes.

La définition des régions urbaines et leur délimitation a été revue en 2019 par Vanderstraeten et Van Hecke et modifie les zonages définis en 2007 par Luyten et Van Hecke. Les données historiques de population sont analysées selon le nouveau découpage.

Pour en savoir plus :

Fiche de développement territorial :

<http://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2026**